

24N03

Ikattok Bay

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A: Actif, S: Suspendu, K: En renvoi, Y: Proposition de conversion
 D: Terrain visé par une demande de désignation, E: Expiré
 B: Abandonné, N: Refus de renouveler, Z: Désistement, R: Révoqué
 P: En attente de renouvellement, U: Refusé

Statut:
 A: Actif, S: Suspendu, K: En renvoi, D: En demande, E: Expiré
 N: Refus de renouveler, Z: Désistement
 R: Révoqué, B: Abandonné, U: Refusé

Statut:
 A: Actif, S: Suspendu, K: En renvoi, D: En demande, E: Expiré
 N: Refus de renouveler, Z: Désistement
 R: Révoqué, B: Abandonné, U: Refusé

Statut:
 A: Actif, S: Suspendu, K: En renvoi, D: En demande, E: Expiré
 N: Refus de renouveler, Z: Désistement
 R: Révoqué, B: Abandonné, U: Refusé

Statut:
 A: Actif, S: Suspendu, K: En renvoi, D: En demande, E: Expiré
 N: Refus de renouveler, Z: Désistement
 R: Révoqué, B: Abandonné, U: Refusé

Substance extraite
 A: Argile, C: Carbone, Q: Quartz, U: Autre
 B: Sable de silice, I: Indéterminé, P: Pierre concassée, X: Calcite
 C: Calcaire, T: Terre grasse, R: Roches minérales
 E: Pierre d'empurcasse, M: Moraine, S: Sable
 G: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

Statut du site d'extraction
 O: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbain
 Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibi-winnipeg
 Entente Piikogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
 Mississinon de Betsiamis, Essipk, Mashveleah, Nutsukuan

Frontières
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 30°18' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 11,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 19
Echelle 1:50 000
 1000 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

